



Normes pétrolières (4)

Provision pour restitution des sites

✓ *Présentation*

Les principales compagnies pétrolières constituent des provisions pour les frais futurs estimés de démantèlement et d'enlèvement des installations d'exploration et de production d'hydrocarbures et de remise en état des sites exploités.

Les provisions pour abandon, démantèlement ou restitution des sites sont constituées selon la méthode de l'unité de production (UOP) et sont déterminées au cas par cas selon les obligations locales et/ou contractuelles. Cependant, l'obligation morale (à condition que l'engagement moral soit publiquement annoncé), bien que prévue par les normes comptables, n'est jamais présentée comme un fait générateur de la constitution de la comptabilisation des dépenses futures de restitution de site, à la différence des obligations contractuelles qui sont souvent mentionnées.

✓ *Constat sur les états financiers*

Au titre des comptes consolidés au 31 décembre 2001, la SNPC a constaté une provision pour restitution des sites à hauteur de MUSD.20. Cette provision concerne uniquement le permis Emerald.

Nos travaux sur cette provision nous amènent à émettre deux recommandations:

- Cette provision en comptes consolidés est non exhaustive en effet, la SNPC n'a pas constaté de provision concernant les autres permis en production essentiellement le permis Yombo, Kitina et Nkossa.
- Cette provision doit être constatée également dans les comptes sociaux en accord avec les principes OHADA

Valorisation des stocks de produits pétroliers

✓ *Présentation*

La majorité des compagnies pétrolières annoncent valoriser leurs stocks d'hydrocarbures au plus bas du coût de revient et de la valeur de marché, que ce soit des compagnies cotées ou non cotées. Il est à noter que certaines compagnies ne précisent pas s'ils pratiquent des valorisations distinctes selon la nature des produits (pétrole brut – produits pétroliers – produits chimiques).

✓ *Constat sur les états financiers*

L'annexe des états financiers de la SNPC ne précise pas la méthode de valorisation des stocks pétroliers. Nous recommandons vivement d'indiquer en annexe la méthode pratiquée pour une meilleure lisibilité et compréhension des comptes de la SNPC.